

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE
DU COMMERCE EXTERIEUR**

- COTUNACE S.A-

**Société anonyme au Capital de 26.500.000 dinars
Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073
RC : B125931997 – MF 32415/W/P/M/000**



COTUNACE

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mercredi 01 Juillet 2020 à 9h** à l'Hôtel **NOVOTEL Tunis: Avenue Mohamed V- 1002 Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2019
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019
6. Affectation du résultat 2019
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents
8. Nomination d'administrateurs

**Le Président du Conseil d'Administration
Souheila CHABCHOUB**



Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/07/2020

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit (en DT):

Bénéfice de l'exercice 2019	5 001 202,990
Report à nouveau	22 305,800
Total	5 023 508,790
Réserve légale	251 175,440
Réserve de réinvestissement	0,000
Réserve facultative	4 600 000,000
Réserve fonds social	150 000,000
Report à nouveau	22 333,350

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2019

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de :

- Monsieur Rafik Chouchen administrateur représentant de l'Etat (Ministère des Finances) en remplacement de Madame Faten Mallouli
- Monsieur Ibrahim Binous administrateur représentant de l'Etat (la Banque Centrale de Tunisie) en remplacement de Madame Salwa Masmoudi
- Monsieur Youssef Néji administrateur représentant de l'Etat (le Centre de Promotion des Exportations -CEPEX) en remplacement de Monsieur Lassad Laabidi

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à